



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

# ACADEMIE de REIMS

## CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

### RAPPORT DE JURY SESSION 2015

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE REIMS - Bureau DEC4  
1 rue Navier - 51082 REIMS CEDEX - mél : [ce.dec4@ac-reims.fr](mailto:ce.dec4@ac-reims.fr)

## Données statistiques de la session 2015

### POUR LE CONCOURS EXTERNE PUBLIC :

- 270 postes offerts au concours
- 871 candidats inscrits (soit 3,22 candidats pour un poste) :
  - 120 hommes (soit 13,77%)
  - 751 femmes (soit 86,22%)
- 473 candidats se sont présentés (soit 1,75 candidats pour un poste) :
  - 63 hommes (soit 13,31% du nombre de présents)
  - 410 femmes (soit 72,93% du nombre de présents)
- 326 candidats ont été déclarés admissibles\* (soit 1,20 candidats pour un poste) :
  - 37 hommes, soit 11,34% du nombre des admissibles
  - 289 femmes, soit 88,65% du nombre des admissibles

*\*A l'issue du jury d'admission, 270 candidats ont été déclarés admis, mais 1 candidate a été radiée de la liste des admis car elle n'a pas pu justifier de la qualification en secourisme à la date de publication des résultats d'admissibilité.*

### ➤ RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR DIPLÔME :

| <u>DIPLOMES</u>                               | <u>2015</u> |
|-----------------------------------------------|-------------|
| Doctorat                                      | 1           |
| Dispense de diplôme (mères de 3 enfants)      | 6           |
| Post secondaire 5 ans ou +                    | 2           |
| Master ou grade de master                     | 83          |
| Master 1                                      | 34          |
| Inscrits Master 1                             | 103         |
| Inscrits Master 2                             | 32          |
| Grandes écoles Bac+5                          | 1           |
| Diplôme de niveau 1                           | 2           |
| Ingénieur bac+5                               | 4           |
| Diplôme 4 <sup>ème</sup> année postsecondaire |             |
| Inscrit 4 <sup>ème</sup> année postsecondaire | 2           |
| <b>TOTAUX</b>                                 | <b>270</b>  |

### POUR LE TROISIEME CONCOURS PUBLIC :

- 5 postes ont été offerts au concours
- 91 candidats se sont inscrits (soit 18,2 candidats pour un poste) :
  - 15 hommes, soit 16,48% du nombre d'inscrits
  - 76 femmes, soit 83,51% du nombre d'inscrits
- 21 candidats se sont présentés (soit 4,2 candidats pour un poste) :
  - 2 hommes, soit 9,52% du nombre de présents
  - 19 femmes, soit 90,47% du nombre de présents
- 10 candidats ont été déclarés admissibles (soit 2 candidats pour un poste) :
  - 2 hommes, soit 20% du nombre des admissibles
  - 8 femmes, soit 80% du nombre des admissibles

POUR LE CONCOURS EXTERNE PRIVE :

- 20 postes ont été offerts au concours
- 87 candidats se sont inscrits (soit 4,35 candidats pour un poste) :
  - 8 hommes, soit 9,19% du nombre d'inscrits
  - 79 femmes, soit 90,80% du nombre d'inscrits
- 34 candidats se sont présentés (soit 1,70 candidats pour un poste) :
  - 2 hommes, soit 5,88% du nombre de présents
  - 32 femmes, soit 94,11% du nombre de présents
- 27 candidats ont été déclarés admissibles (soit 1,35 candidats pour un poste) :
  - 1 homme, soit 3,70% du nombre des admissibles
  - 26 femmes, soit 96,29% du nombre des admissibles

➤ **RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR DIPLÔME :**

| <u>DIPLOMES</u>                               | <b>2015</b> |
|-----------------------------------------------|-------------|
| Dispense de diplôme (mères de 3 enfants)      |             |
| Post secondaire 5 ans ou +                    |             |
| Master ou grade de master                     | 2           |
| Master 1                                      | 14          |
| Inscrits Master 1                             | 3           |
| Inscrits Master 2                             | 1           |
| Grandes écoles Bac+5                          |             |
| Diplôme de niveau 1                           |             |
| Ingénieur bac+5                               |             |
| Diplôme 4 <sup>ème</sup> année postsecondaire |             |
| Inscrit 4 <sup>ème</sup> année postsecondaire |             |
| <b>TOTAUX</b>                                 | <b>20</b>   |

POUR LE TROISIEME CONCOURS EXTERNE PRIVE :

- 1 poste était offert au concours
- 6 candidats se sont inscrits (soit 6 candidats pour un poste) :
  - 0 homme, soit 0% du nombre d'inscrits
  - 6 femmes, soit 100% du nombre d'inscrits
- 4 candidats se sont présentés (soit 4 candidats pour un poste) :
  - 0 homme, soit 0% du nombre de présents
  - 4 femmes, soit 100% du nombre de présents
- 2 candidats ont été déclarés admissibles (soit 2 candidats pour un poste) :



## Rapport de Jury CRPE session 2015

### Première épreuve d'admissibilité : français (40 points)

#### Le sujet :

La première partie, sur 11 points, est une réponse argumentée et construite à une question portant cette année sur un corpus de quatre textes évoquant la place du sport dans la société et dans la construction de l'individu. Il s'agissait d'évaluer la capacité du candidat à analyser des textes de genres et d'époques variés (essais, récit autobiographique, article de presse de 1930 à 2011), à concevoir une problématique et à établir des relations entre les documents qui soulevaient ici la question des valeurs portées par le sport, de leur dévoiement et du rôle de l'éducation.

La deuxième partie, sur 11 points également, vérifiait les connaissances fondamentales de la langue française par le candidat : nature et fonction de propositions, classes grammaticales, règles d'accord des participes passés et des adjectifs qualificatifs, signification du lexique.

La troisième partie, sur 13 points, concernait une situation d'apprentissage : il s'agissait d'analyser une production d'élève de CM2, en l'occurrence une dictée, d'en déduire les besoins de cet élève en rapport avec les attendus de fin cycle et de proposer des réponses pédagogiques adaptées.

5 points permettaient d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production des candidats.

#### Les résultats :

532 copies, soit 62 copies de plus qu'à la session 2014.

Les résultats sont en légère augmentation par rapport à la session précédente : la moyenne générale est de 22,79 sur 40 (contre 21,83/40 en 2014).

L'éventail des notes est large, conformément à l'esprit d'un concours visant à recruter les meilleurs candidats : les notes s'échelonnent de 2 sur 40 à 38 sur 40. Quelques excellentes copies se sont distinguées par la qualité de leur expression et de leur réflexion : 62 copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 30 sur 40.

26 notes éliminatoires ont été attribuées (contre 17 à la session 2014), c'est-à-dire des notes inférieures ou égales à 10 sur 40. Il s'agit de copies qui n'ont traité que très partiellement le sujet ou qui ont présenté des lacunes graves en matière de maîtrise de la langue.

La maîtrise de la langue française, tant dans l'expression du candidat (syntaxe, orthographe, précision lexicale) que dans l'exactitude de ses réponses en 2<sup>ème</sup> partie, constitue en effet l'un des critères d'évaluation essentiels. Si l'expression a été jugée globalement correcte dans bon nombre de copies, et en progrès par rapport aux sessions antérieures, une orthographe défailante ou une syntaxe maladroite, rédhibitoire chez un futur enseignant, a encore lourdement pénalisé certains candidats.

|             | Notes éliminatoires<br>De 0 à 10 | Notes ≤ 20 | 20 < notes ≤ 40 | 30 ≤ notes ≤ 40 |
|-------------|----------------------------------|------------|-----------------|-----------------|
| Nombre      | 26                               | 161        | 371             | 62              |
| Pourcentage | 4,8 %                            | 30,2 %     | 69,8 %          | 11,6 %          |

#### Remarques et conseils aux candidats :

##### **La première partie :**

Cette première partie est la plus réussie : le corpus n'offrait pas de difficultés de compréhension particulières et n'a pas donné lieu à des contresens. Seul le texte de Philippe Delerm, plus narratif, a été parfois mal exploité, voire totalement occulté. Le jury a apprécié la qualité d'expression chez beaucoup de candidats, leur souci de structurer leur réponse et de mettre les textes en relation les uns avec les autres. Rares ont été les copies qui n'ont présenté qu'une juxtaposition de résumés ou d'analyses de textes, sans volonté de confronter les documents.

Nous conseillons aux candidats de veiller à faire apparaître plus clairement encore la structure de leur développement en ménageant des transitions entre les différentes étapes de leur réponse et en recourant à des connecteurs logiques.

**Toutefois, des défauts récurrents ont été relevés :**

-Une difficulté à formuler explicitement une problématique. Nous rappelons aux candidats que la question posée par le sujet, si elle présente la thématique générale du corpus, ne constitue en aucun cas la problématique. Le candidat ne saurait donc se contenter en introduction de reprendre sous forme de question le libellé du sujet. On attend de lui qu'il cerne l'enjeu des textes et qu'il exprime un questionnement auquel le développement s'attachera à répondre.

-Un montage de citations : si les références aux documents doivent être explicites, il convient en revanche d'éviter le montage de citations qui ne permet pas d'évaluer le degré de compréhension et d'appropriation des textes par le candidat. Le développement doit témoigner d'une véritable capacité d'analyse des documents.

- Le hors-sujet : un tel travail de synthèse suppose une neutralité de la part du candidat qui n'a pas à porter de jugement sur les documents, ni à exprimer une opinion ou à rapporter une anecdote personnelle sur le sujet. Certains candidats, souhaitant mettre en valeur des connaissances, ont développé des références littéraires ou sociologiques extérieures au corpus et ont, de ce fait, sous exploité les documents donnés. Nous conseillons aux candidats de faire preuve de rigueur dans l'analyse des documents et de concision dans la rédaction.

### La seconde partie :

Cette partie est celle qui a été la plus inégalement traitée, dans la mesure où elle exigeait des connaissances techniques précises qui ont fait défaut à certains candidats.

On a relevé en effet de nombreuses confusions entre la nature et la fonction des propositions (question 1) et des approximations, pour un tiers des copies, dans l'identification des classes grammaticales (question 3).

Les erreurs orthographiques (question 3) ont en revanche été le plus souvent correctement repérées et corrigées. Quelques candidats ont cependant mal compris l'expression « Delphine et moi, son amie », identifiant trois personnages au lieu de deux, ou transformant arbitrairement le féminin en masculin.

Toutefois, bon nombre de candidats éprouvent des difficultés à justifier de manière précise et simple les corrections apportées : si l'on attend d'un futur enseignant qu'il ait bien entendu intégré les connaissances grammaticales et sache les appliquer, c'est aussi sa capacité à expliquer avec clarté des règles fondamentales qui est attendue et évaluée.

Enfin, le vocabulaire (question 4) a été correctement traité : il convient néanmoins d'éviter de substituer des exemples à une définition. On peut également conseiller aux candidats de s'appuyer sur le sens contextualisé : la question précisait en effet le paragraphe dans lequel étaient relevés les termes à expliquer.

Nous ne pouvons qu'inviter les candidats à revoir les connaissances lexicales et grammaticales fondamentales de manière plus approfondie. Celles-ci représentent près d'un tiers de la note et constituent des prérequis indispensables chez des professeurs qui auront à les enseigner à leurs élèves. On ne saurait se contenter d'approximations.

Les réponses doivent être concises, et recourir à un vocabulaire précis (« auxiliaire » et non « verbe » par exemple). Elles peuvent se présenter, pour plus de clarté, sous forme tabulaire.

### La troisième partie :

Cette partie a été la moins réussie.

Les erreurs ont été globalement identifiées et correctement classées. Le jury a noté de réelles connaissances dans la taxinomie des erreurs (dominante idéogrammique, phonogrammique, morphogrammique, etc). Les travaux de Nina Catach sont visiblement connus des candidats.

Le choix des erreurs à traiter prioritairement (question 2) est là aussi pertinent. On aurait apprécié toutefois que ce choix soit argumenté et mis en relation avec le niveau de classe (CM2, précisé dans le sujet) et les attendus de fin de cycle. C'est ici l'occasion pour le candidat d'exploiter sa connaissance des programmes et des instructions officielles.

Les difficultés relevées concernent les réponses pédagogiques (question 2) et les activités proposées (question 3). Si l'on n'attend pas, à ce stade, que le candidat conçoive une séquence d'enseignement aboutie ni qu'il manifeste une expertise pédagogique qu'une formation et une expérience professionnelle pourront lui apporter ultérieurement, on ne saurait pour autant se contenter de réponses évasives fondées sur des généralités ou des souvenirs personnels d'élève.

Est évaluée ici la capacité du candidat à se projeter dans sa mission d'enseignant, à réfléchir sur les relations entre les activités pédagogiques et les objectifs visés en termes de compétences, et à justifier ses choix.

On a noté trop peu de références aux sciences de l'éducation, aux programmes officiels, peu de variété dans les approches pédagogiques (exploitation des productions écrites des élèves, des outils numériques, des travaux collaboratifs...). Si le rôle de

l'enseignant est fort heureusement mentionné, certains candidats semblent vouloir reporter la prise en charge de la difficulté – hâtivement diagnostiquée « dys »- sur les maîtres spécialisés ou les orthophonistes. Si l'aide de ces derniers peut se révéler précieuse, il convient de s'interroger sur l'accompagnement de l'élève par le professeur au cœur de sa classe et de sa pratique quotidienne.

Cette troisième partie, fortement pondérée, mérite par conséquent une préparation approfondie, une exploitation plus précise des instructions officielles, des connaissances en sciences cognitives et en didactique. Le candidat doit être capable de se poser des questions sur l'efficacité des pistes pédagogiques proposées, de réfléchir aux conditions de leur mise en oeuvre, à leur intérêt, voire à leurs limites.

### **Présentation et expression :**

Il convient de soigner la présentation et la graphie. Certaines écritures peu lisibles ont pu pénaliser des candidats : est-il besoin de rappeler que le professeur des écoles se doit d'avoir une écriture lisible et modélisante pour les élèves ?

De même, il est nécessaire de veiller à adopter un registre de langue courant ou soutenu, en bannissant toute expression familière, même entre guillemets. Les formules « prendre la grosse tête » ou « faire le buzz » n'ont pas leur place dans une copie de concours. Là encore, le candidat doit avoir à l'esprit que le professeur est un référent linguistique pour l'élève. Il doit s'efforcer d'utiliser un lexique précis, riche et varié. D'un point de vue syntaxique, si les phrases inutilement longues et alambiquées sont à éviter, le style télégraphique (pour la 1<sup>ère</sup> et la 3<sup>ème</sup> partie) est également à proscrire.

Enfin, on ne peut que rappeler aux candidats de réserver un temps de relecture suffisant pour vérifier la correction syntaxique et orthographique et éviter des erreurs rédhibitoires à ce niveau de recrutement.

## **Deuxième épreuve d'admissibilité : mathématiques (40 points)**

### **L'épreuve:**

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

Le sujet comportait trois parties inégalement traitées:

Une première partie sur 13 points, constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

Le problème proposé correspondait parfaitement aux attendus de cette partie en présentant toutes les données utiles que le candidat devait ensuite sélectionner pour en tirer les éléments de réponse. L'originalité du sujet a pu perturber certains candidats mais a bien convenu à ceux qui ont su utiliser leur capacité à rechercher, même s'ils ne disposaient pas des connaissances mathématiques expertes. En revanche, pour certains « prouver » a juste consisté en une juxtaposition d'exemples, bien loin du raisonnement attendu.

Une deuxième partie, également sur 13 points, composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ce fut la partie la moins bien réussie. Le premier exercice se présentait sous la forme d'une énigme nécessitant la bonne maîtrise des notions de multiple, divisibilité par 10 et cube d'un nombre. Elle fut très rarement traitée, avec quelques réponses partielles. Le second exercice plus classique abordait les concepts de pourcentage, proportionnalité et unités de volume et capacité. Faisant appel à une lecture de graphique, les questions furent dans l'ensemble assez souvent réussies. Le dernier exercice de géométrie demandait un raisonnement rigoureux, bien au-delà d'une simple application de théorème. La figure fut généralement construite, mais démonstrations et justifications ont parfois manqué de précision.

Enfin une troisième partie sur 14 points consistant en une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité

du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement. Permettant de vérifier les compétences professionnelles en cours d'acquisition, cette partie présentait quatre situations indépendantes illustrées par des productions d'élèves et des extraits de manuel. A travers les questions, l'analyse de productions d'élèves, les hypothèses pour expliquer les erreurs ou les procédures utilisées, il était attendu des candidats une bonne maîtrise des concepts fondamentaux de nombre décimal et de division. Des candidats se sont aventurés dans des explications longues, peu construites, s'éloignant peu à peu de la question initiale. Certains ont proposé une multitude de réponses parmi lesquelles de bonnes réponses, mais aussi des mauvaises. D'autres ont multiplié les paraphrases de l'énoncé se contentant de décrire ou commenter les exercices proposés aux élèves. Le lien entre les réponses des élèves et les concepts mathématiques ne fût pas souvent cité. Comparer reste une tâche complexe rarement réussie; la définition d'un décimal fût rarement exprimée correctement montrant un manque de maîtrise de ce concept.

### Les résultats

527 copies corrigées avec une moyenne de 19.85 sur 40 (baisse de 0.82 par rapport à 2014)

Des candidats plutôt bien préparés dans l'ensemble pour les deux premières parties évaluant les compétences purement mathématiques. Les exercices d'une grande variété permettaient à un candidat, peu à l'aise dans un domaine (géométrie par exemple) de se rattraper dans un autre.

A cette variété d'exercices et de sujets mathématiques en jeu, les questions étaient pour la plus grande part sans aucun lien, ce qui offrait la possibilité de répondre sans avoir fait ou même compris la question précédente.

La troisième partie faisait appel à des connaissances dans la didactique et a permis à bon nombre de candidats de compenser leurs faibles connaissances mathématiques et obtenir une note honorable. Le barème sur 40 points avec des questions à ½ point, quelques questions faciles bien notées (1point) peuvent constituer des éléments expliquant une moyenne honorable.

Au-delà de cette moyenne générale, la répartition des notes démontre une distribution tout à fait pertinente dans l'esprit d'un concours visant à retenir les meilleurs candidats.

| 2015<br>(sur 527 copies) | Notes éliminatoires<br>De 0 à 10 | De 10 à 20 | De 20 à 30 | De 30 à 40 |
|--------------------------|----------------------------------|------------|------------|------------|
| Nombre                   | 31                               | 228        | 219        | 49         |
| Pourcentage              | 6%                               | 43%        | 42%        | 9%         |

Globalement des résultats légèrement moins bons qu'en 2014 : 51% de notes au dessus de la moyenne pour 56 % l'an passé). Moins discriminant que la session 2014, les notes sont davantage situées autour de la moyenne ; moins de très bonnes ou très mauvaises copies (15% pour 20% l'an passé). Il est aussi constaté moins de notes éliminatoires (31 en 2015 contre 41 en 2014)

### Conseils aux candidats

Quelques mots clés peuvent guider la préparation à cette épreuve :

#### **Rigueur**

Cette qualité est attendue dans les démonstrations bien évidemment, mais aussi dans les réponses apportées aux questions. Pour démontrer, multiplier des exemples ne suffit pas, ni partir de la réponse. Lorsqu'il est demandé *trois raisons* il est inutile d'en proposer un grand nombre mais il importe de bien identifier celles attendues.

#### **Connaissances de base**

Des éléments de mathématiques essentiels sont attendus: bien maîtriser les concepts de numération (entiers et décimaux), les techniques opératoires, les théorèmes de Pythagore et Thalès, unités de mesure et conversions, etc. En ce qui concerne le vocabulaire mathématique, attention aux confusions : multiple/diviseur, nombre pair/nombre entier, etc.

#### **Concision**

Elle est toujours appréciée, notamment dans les démonstrations mais aussi dans la troisième partie du sujet : il convient de sélectionner et de ne conserver que les éléments utiles à la démonstration. Les candidats doivent s'attacher à l'essentiel dans la partie didactique en ayant soin de ne pas multiplier à l'excès les propositions

#### **Lire attentivement les consignes**

Même si cela paraît évident, attention à bien répondre aux questions de l'énoncé : *prouver, construire, expliciter, calculer, vérifier, démontrer, exprimer en fonction de, trouver toutes les valeurs, citer une compétence acquise, pour chaque erreur donner une origine possible*,... tous ces libellés appellent une réponse différente et précise.

## Clarté

Devant la multitude de questions les candidats doivent aussi porter une attention particulière à la présentation des réponses afin de faciliter leur repérage pendant la correction.

## Première épreuve orale d'admission (60 points)

### Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.

Durée de l'épreuve : une heure (présentation : 20 minutes ; entretien : 40 minutes)

### Rappel de la définition de l'épreuve :

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants :

*Sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.*

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format Compact Disc). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique Compact Disc, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

### L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est notée sur 60 points :

20 points pour la présentation du dossier par le candidat,  
40 points pour l'entretien avec le jury.

Cette épreuve fait partie des nouveautés du CRPE rénové en 2014. Il s'agit d'évaluer le degré de maîtrise de compétences professionnelles en cours d'acquisition. Les candidats ont pu faire un choix disciplinaire. Il s'agissait de faire émerger ses compétences pédagogiques et didactiques en cours de formation en lien avec des connaissances disciplinaires solides. Un bon dossier devait faire référence au programme avec une problématique retenue et un niveau de classe.

La synthèse scientifique devait permettre de se poser les bonnes questions pour la séquence pédagogique. Les questions après la présentation ont permis un approfondissement, à caractère scientifique ou pédagogique et un élargissement, en restant dans le domaine scientifique choisi.

### Quelques éléments statistiques :

| Répartition par option au choix des candidats | Géographie | Histoire | Education musicale | Histoire des arts | Sciences et technologie | Arts Visuels | Enseignement moral et civique | total |
|-----------------------------------------------|------------|----------|--------------------|-------------------|-------------------------|--------------|-------------------------------|-------|
|                                               | 27         | 77       | 32                 | 2                 | 145                     | 45           | 37                            | 365   |



Sur les 365 candidats admissibles, 354 candidats ont été interrogés (11 candidats absents ou abandons ou éliminés). Moyenne : 35 sur 60. Les notes vont de 1/60 à 60/60:

-220 candidats ont entre 31 et 60/60 (62%) dont 21 excellents candidats ont obtenu la note maximale

-88 candidats ont entre 16 et 30/60 (25%)

-46 candidats ont entre 1 et 15 (13%)

**Quelques remarques visant à aider les candidats dans la préparation du concours :**

#### **Points positifs :**

Une bonne maîtrise par les candidats des modalités pratiques de l'épreuve. Une présentation des dossiers qui est globalement conforme aux attentes : certains candidats ont fait en outre un effort de détachement par rapport à leur dossier. Attention cependant : encore quelques dossiers dépassent les 10 pages réglementaires.

#### **Points de vigilance :**

##### **Sur la forme du dossier :**

La forme du dossier a été parfois négligée. En effet, beaucoup de dossiers ne comportaient pas de titre tandis que d'autres n'étaient pas paginés; la bibliographie n'était pas présente ou n'était pas organisée. Quelques documents n'étaient pas lisibles et les sources de ceux-ci n'étaient pas toujours indiquées. Le dossier doit comporter 10 pages maximum, annexes comprises. Par souci de ne pas dépasser ce format, certains candidats ont choisi de réduire très fortement, la police, les marges ou illustrations, ce qui a eu pour effet de rendre le dossier peu lisible et ce qui a nui à sa présentation.

Le dossier peut comporter un support numérique qui ne doit pas apporter d'éléments supplémentaires mais qui peut les présenter de façon plus adaptée. Par exemple, le dossier papier peut comporter un lien vers une vidéo, une image, un extrait audio, une carte, tandis que le support numérique le présentera dans son intégralité.

Un nombre de documents restreints et pertinents est préférable à une bibliographie foisonnante et confuse.

Le jury observe que les dossiers ont tendance à être « formatés ». Un dossier personnel et bien maîtrisé est toujours préférable à une production type que le candidat ne s'est pas appropriée. Le jury déplore que certains dossiers soient présentés avec un niveau de maîtrise de la langue insuffisant (syntaxe, orthographe défailtantes...) pour prétendre à des fonctions d'enseignants.

##### **Sur le fond du dossier :**

Il est rappelé que la première partie du dossier ne doit pas être un catalogue désarticulé de notions scientifiques. Certains contenus, pourtant développés dans le dossier ne sont par ailleurs pas maîtrisés par les candidats.

#### **La présentation orale du dossier :**

##### **La forme :**

L'exposé ne doit pas excéder 20 min, ce qui est très généralement respecté. Une bonne maîtrise des connaissances et compétences présentées dans le dossier est privilégiée. Pour une meilleure gestion de son temps, il est toutefois conseillé de se munir d'une montre.

Le candidat peut utiliser des outils numériques pour présenter son dossier. Dans ce cas, il lui revient d'apporter le matériel adéquat (vidéoprojecteur, ordinateur ...) et prévoir le temps d'installation du matériel.

L'exposé a encore cette année parfois été une lecture linéaire du dossier. De plus, certaines prestations orales ont manqué de rythme. La présentation des séances a souvent consisté en une narration très vague de celles-ci. Enfin, la qualité de l'expression orale des candidats a parfois été médiocre. Une bonne maîtrise de la langue, tant à l'écrit qu'à l'oral, est un pré-requis indispensable qui fait pourtant parfois défaut.

##### **Le fond :**

La partie scientifique du dossier est parfois éludée lors de la présentation, il est rappelé qu'elle doit faire partie de ce temps d'exposé. Les connaissances du candidat doivent correspondre au niveau collège. Si des connaissances d'un niveau supérieur au niveau collège sont développées, il est indispensable qu'elles soient parfaitement maîtrisées.

Le jury a trop souvent constaté une certaine méconnaissance du système éducatif et des éléments de la loi de refondation ainsi qu'une représentation souvent très traditionnelle de l'enseignement et du rôle de l'enseignant. Il est donc vivement conseillé de se tenir au courant des évolutions du système éducatif.

On peut regretter un certain manque de recul de beaucoup de candidats : trop peu d'éléments critiques sur la séquence.

Les usages pédagogiques du numérique sont souvent absents ou peu envisagés dans les dossiers. L'outil numérique doit prendre toute sa place dans les pratiques de classe, dans la mesure il apporte une plus-value pédagogique.

Enfin, la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves a été très peu développée par les candidats dans les dossiers présentés.



## L'entretien :

Le jury a souvent constaté que les connaissances didactiques, pédagogiques (théories de l'apprentissage...) et institutionnelles (programmes, progression, socle...) étaient insuffisantes. Il est très souhaitable que le candidat se tienne informé de l'actualité, particulièrement celle en lien avec l'Éducation (réformes, loi de refondation, rythmes scolaires, valeurs de la République...).

Un décalage a de temps à autre été relevé entre les éléments didactiques du dossier qui sont souvent très poussés et la maîtrise approximative de ceux-ci par le candidat. Enfin, des liens entre l'actualité et le thème choisi n'ont pas toujours été faits par les candidats.

La posture du candidat questionne parfois : on attend du candidat qu'il se positionne dans sa future fonction d'enseignant : éthique, rigueur, responsabilité, respect des codes ....

## Quelques recommandations :

### Sur le dossier présenté par le candidat

Le candidat doit veiller à indiquer le titre de son sujet dans le dossier qu'il doit présenter. Ce dossier doit aussi être paginé, comporter une police adaptée et une bibliographie organisée. Les documents doivent être lisibles et leurs sources explicites (un manuel scolaire ne saurait constituer l'unique source d'un dossier). Le candidat peut utiliser un support numérique afin d'illustrer certains éléments présents dans le dossier (documents iconographiques par exemple). De la même manière, il peut intégrer le numérique à sa séquence à condition que celui-ci ait un intérêt pour la présentation du dossier.

De plus, il doit s'entraîner à le présenter à l'oral afin d'être capable de se détacher du dossier pour présenter son exposé. De même, il doit maîtriser la langue française et veiller à sa posture. Il doit aussi maîtriser les connaissances citées dans son dossier et anticiper les élargissements possibles sur le thème choisi.

Prendre appui sur les stages en situation ou d'observation est pertinent mais il faut savoir en faire une analyse réflexive.

### Quelques remarques par domaines:

**Arts visuels :** - Concernant les dossiers portant sur les arts visuels, des illustrations et des photographies auraient pu être insérées.

**Éducation musicale :** - Un certain manque de connaissances. De plus, la plupart des candidats sont venus sans support numérique audio.

**Enseignement Moral et Civique :** - On attend des candidats une bonne culture générale et une bonne maîtrise des concepts et des notions évoqués dans le dossier. On attend également une connaissance de l'actualité en liant avec le thème choisi. Les candidats développent principalement des séances visant l'appropriation de connaissances alors qu'il faut surtout viser l'acquisition de compétences.

**Histoire et géographie :** - Ne pas abuser du nombre de documents dans le dossier et utiliser davantage les ressources locales. Penser les séquences davantage en termes de mise en activité des élèves et d'objectifs d'apprentissages (connaissances, savoir-faire...) plutôt qu'un cours dialogué systématique et des tâches uniquement de lecture de documents.

**Sciences et technologie :** - Environ 58 % des candidats ont opté pour un dossier SVT, contre 36% pour la PC et 6% pour la technologie. Certains candidats manquent de connaissances scientifiques, y compris sur des phénomènes qu'ils présentent dans leur dossier. Les notions abordées dans le dossier dépassent le plus souvent le niveau du collège mais ne sont pas maîtrisées. Il faut davantage étayer les connaissances scientifiques dans le réel.

### Sur l'entretien avec le jury

Certaines notions du programme de collège sont approximativement maîtrisées. Les candidats ont souvent des difficultés à conceptualiser pour expliquer et/ou interpréter les phénomènes simples, à définir clairement des notions. Une connaissance même générale des programmes de collège est souhaitable afin d'inscrire le cycle 3 dans une continuité pédagogique.

Le jury a trop souvent constaté une certaine méconnaissance du système éducatif et des éléments de la loi de refondation ainsi qu'une représentation souvent très traditionnelle de l'enseignement et du rôle de l'enseignant. On rappelle ici que la première compétence d'un professeur est de faire partager les valeurs de la République. Il est donc vivement conseillé de se tenir au courant des évolutions actuelles du système éducatif.

Une prise en compte des représentations initiales des élèves est indispensable. La démarche d'investigation en sciences par exemple et de développement de l'autonomie des élèves ne doivent pas laisser croire que le rôle de l'enseignant se limite à valider ou



invalider les réponses des élèves. Le statut de l'erreur et son rôle dans les processus d'apprentissage particulièrement dans les activités scientifiques doivent être intégrés.

On regrette un certain manque de recul de beaucoup de candidats : trop peu d'éléments critiques sur la séquence ressortent lors de l'entretien.

On peut regretter enfin une certaine méconnaissance du très jeune enfant par trop de candidats.

## Deuxième épreuve orale d'admission (100 points)

### Entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : 3 heures. Durée totale de l'épreuve : 1 heure 15

L'épreuve comporte 2 parties :

La 1<sup>ère</sup> partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

La 2<sup>ème</sup> partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

La plupart des candidats participant à cette session 2015 du CRPE avaient une bonne connaissance de l'épreuve et de ses modalités. Le jury tient à indiquer qu'il est attendu des candidats qu'ils adoptent un niveau de langage, une tenue vestimentaire et une posture adaptés à la fonction d'enseignant. Certains candidats peuvent en effet présenter une forme de « relâchement » peu compatible avec les fonctions d'enseignant.

### 1<sup>ère</sup> partie : EDUCATION PHYSIQUE et SPORTIVE (40 points)

#### Descriptif de l'épreuve

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes).

Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

#### Les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) retenues pour la session 2015 :

- compétence 1 : réaliser une performance - activités athlétiques
- compétence 2 : adapter ses déplacements à différents types d'environnement - natation
- compétence 3 : coopérer ou s'opposer individuellement et collectivement - jeux et sports collectifs
- compétence 4 : concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique - activités gymniques et danse (dont rondes et jeux dansés)

#### Recommandations et conseils concernant l'exposé

Il est conseillé de commencer l'exposé par une présentation du sujet, celle-ci devant être succincte. Il est utile dans l'introduction d'annoncer un plan qui structurera le propos et qui sera suivi dans le développement. Le jury rappelle qu'une conclusion de l'exposé est attendue.

Les meilleurs candidats identifient et analysent clairement la situation proposée. Ils ont une excellente connaissance de l'enfant, notamment des plus petits, de l'EPS, des APSA et de leur mise en œuvre mais aussi des textes officiels. Ils maîtrisent les enjeux didactiques, prennent en compte la sécurité des élèves, l'éducation à la santé et font des propositions pédagogiques pertinentes. Les situations proposées sont réalistes et s'inscrivent dans une démarche d'ensemble cohérente.

Il est attendu des candidats qu'ils connaissent les activités, leurs enjeux, les ressources à mobiliser, les problèmes moteurs fondamentaux rencontrés, et qu'ils puissent agir sur les différentes variables. Il est souhaitable qu'ils sachent construire les grandes lignes d'une unité d'apprentissage; puissent articuler le contenu théorique et la mise en œuvre sur le terrain. Ils doivent être en mesure d'anticiper sur les



difficultés d'apprentissage liées à l'activité; mais aussi montrer le lien qu'il est possible d'établir entre l'activité proposée et les connaissances à acquérir sur le respect du corps / la santé de l'élève / la sécurité.

### **Recommandations et conseils concernant l'entretien**

L'entretien suit immédiatement l'exposé. Il revient nécessairement sur l'exposé pour des compléments sur les éléments présentés. Le jury a valorisé les candidats qui ont fait preuve de bon sens, d'analyse et de synthèse, de prise de distance et de dialogue réflexif. Il a valorisé également ceux qui ont su faire évoluer leurs propositions initiales.

Les questions posées par le jury peuvent être pratiques, réflexives, d'analyse ou porter sur une nouvelle mise en situation professionnelle. Il s'agit aussi d'être capable de faire des liens avec les autres champs disciplinaires mais aussi d'argumenter. La connaissance des textes officiels apparaît primordiale.

Le jury est sensible à la capacité du candidat à prendre du recul, à avoir une posture critique et à faire appel à son bon sens pour surmonter une difficulté.

Au cours de l'entretien, le candidat sera interrogé sur sa pratique personnelle ou sur les types d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer. Ces deux domaines pourront faire l'objet d'un élargissement du questionnement du jury en fin de l'entretien. Il peut donc être intéressant de l'avoir anticipé. Il est toutefois nécessaire de rappeler qu'il convient d'éviter les propos peu authentiques ou convenus. Par ailleurs, il est attendu du candidat qu'il ne reste pas sur la simple description de sa pratique personnelle et des bienfaits pour sa santé ... mais plutôt qu'il en propose une véritable analyse et qu'il sache faire le lien avec sa future pratique d'enseignant.

## **2<sup>ème</sup> partie : SUJET RELATIF A UNE SITUATION PROFESSIONNELLE (60 points)**

### **Descriptif de l'épreuve**

Cette deuxième partie consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent qui sont celles de la République.

### **Les sujets de la deuxième partie de l'épreuve d'admission :**

Tous les sujets proposés lors de cette épreuve présentent une structuration commune : le thème, la description de la situation professionnelle, des questions permettant de guider la réflexion et la documentation à disposition (dossier de 5 pages maximum).

### **Recommandations et conseils concernant l'exposé**

#### **Sur la forme de l'exposé**

La durée de cette partie de l'épreuve n'est pas toujours bien gérée par les candidats. Certains candidats proposent des exposés qui s'avèrent trop courts et ne profitent donc pas des 15 minutes à leur disposition pour approfondir la situation professionnelle proposée. On peut également remarquer que chez certains candidats, un débit de parole parfois trop rapide peut nuire à la compréhension du propos. Peu de candidats structurent leur propos à l'aide d'un plan réfléchi. S'ils proposent fréquemment une introduction, ils se contentent bien souvent de répondre aux questions proposées qui ne peuvent être considérées comme un plan préétabli. Il est attendu des candidats qu'ils analysent et traitent la situation présentée en s'aidant des questions posées et qu'ils construisent un plan permettant de structurer leur propos..

En outre, la conclusion est bien souvent omise. Elle est pourtant nécessaire pour clore l'exposé et peut être l'occasion pour les candidats de proposer une ouverture sur l'entretien qui suivra.

## Sur le contenu de l'exposé

En préalable, il convient de rappeler que les candidats sont invités à répondre à une problématique professionnelle. Pour accompagner la réflexion, ils disposent de la présentation d'une situation professionnelle, de questions et d'un dossier de 5 pages maximum.

Les questions proposées permettent d'explorer divers domaines de la situation, guident la réflexion et permettent de structurer le propos. Dans leur exposé, les candidats doivent être en mesure d'apporter une réponse aux questions posées par la situation professionnelle. Ils sont donc amenés à analyser la situation proposée et à la mettre en perspective au regard de la documentation fournie. Il convient enfin d'éviter de passer un temps trop important à présenter les différents éléments (situation et documentation) au détriment de leur traitement.

Les membres du jury ont donc particulièrement apprécié les candidats capables de proposer un plan clair, de structurer leur exposé, de présenter les enjeux de la situation professionnelle. Les bons candidats ont su mener une réflexion personnelle sur cette situation, s'appuyer sur la documentation proposée pour étayer l'argumentation (sans paraphraser les textes), adopter une attitude réflexive.

## Recommandations et conseils concernant l'entretien

Les membres des commissions attendent des candidats des capacités d'écoute et de dialogue. Ils souhaitent que ce moment d'entretien soit un véritable temps d'échanges permettant d'approfondir la réflexion sur le sujet traité lors de l'exposé et d'ouvrir sur d'autres domaines.

Les questions posées n'appellent pas toujours une réponse unique mais invitent bien souvent le candidat à s'exprimer et à faire partager son analyse.

Il est attendu des candidats qu'ils connaissent le « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » B.O n° 30 du 25 juillet 2013, et se projettent avec conviction et réalisme dans la fonction de Professeur des Ecoles.

Il est souhaitable qu'ils aient des connaissances sur le système éducatif dans le cadre de la Loi sur la Refondation de l'école de la République, sachant faire référence aux textes officiels en vigueur, partagent et sachent faire partager les valeurs de la République ; thème qui a été systématiquement évoqué lors des entretiens.

Ils doivent montrer des capacités d'écoute, d'analyse, faire preuve de bon sens. Il est préférable de reconnaître qu'on ne sait pas répondre à une question, qu'on ne maîtrise pas un concept, plutôt que d'essayer de répondre à tout prix.

Le jury conseille aux candidats d'approfondir leurs connaissances de l'école maternelle et de ses spécificités, ainsi que leurs connaissances quant à l'usage pédagogique du numérique. Ils doivent faire preuve de curiosité, suivre l'évolution du système éducatif, prendre connaissance de l'actualité de l'éducation.